

Les aides arriveront début février

CORONAVIRUS Le canton va mettre les bouchées doubles pour soutenir au plus vite les entreprises étranglées par la pandémie. Les procédures vont être simplifiées et accélérées.

PAR PHILIPPE OUDOT

Le Conseil exécutif veut accélérer et simplifier les procédures pour que les entreprises puissent bénéficier au plus vite des mesures améliorées pour les cas de rigueur. Il a adopté hier une modification de l'ordonnance dans laquelle il reprend en grande partie les simplifications et les assouplissements décidés mercredi par le Conseil fédéral.

Le conseiller d'Etat Christoph Ammann, directeur de l'Economie publique, l'a annoncé lors d'une conférence de presse au cours de laquelle Pierre Alain Schnegg et son staff ont aussi fait le point sur la situation épidémiologique dans le canton.

Tout en saluant les simplifications et assouplissements annoncés mercredi, Christoph Ammann a regretté ce changement tardif: pendant la pause des Fêtes, le canton avait en effet développé une solution informatique pour traiter les cas de rigueur dès le début janvier. «En modifiant ainsi les règles du jeu, nous avons dû suspendre immédiatement notre programme. Dès mercredi, nos services se sont mis à la tâche pour modifier au plus vite ce programme informatique afin d'intégrer ces nouvelles données pour les cas de rigueur, de manière simplifiée et fiable», a-t-il commenté. Il sera réactivé dans les plus brefs délais en appliquant les nouvelles valeurs de référence.

40 jours

Ainsi donc, les entreprises n'auront plus à prouver la perte de chiffre d'affaires en cas de fermeture: celles qui ont été fermées par les autorités durant au moins 40 jours depuis le 1er novembre, en particulier les restaurants, les bars et les discothèques, les entreprises de loisirs et de divertissement, sont automatiquement considérées comme des cas de rigueur. Le Conseil exécutif re-



Les entreprises, comme les restaurants, fermées sur ordre des autorités au moins 40 jours, sont automatiquement classées «cas de rigueur». A-KEY

nonce à leur demander la preuve que leur viabilité est mise en danger par la pandémie. Il se réserve cependant la possibilité de demander le remboursement des aides accordées en cas d'excédent de couverture, comme le prévoit la législation sur les subventions cantonales.

Celles qui subissent une perte de chiffre d'affaires de 40% en raison des mesures ordonnées par les autorités pour lutter contre l'épidémie peuvent calculer cette perte sur la base du chiffre d'affaires des 12 derniers mois au lieu du chiffre d'affaires de l'exercice 2020. De quoi faciliter les demandes de soutien.

Coup de pouce au tourisme

Le calcul des contributions prend désormais aussi en compte les coûts fixes, c'est-à-

“
Le canton s'attend à recevoir jusqu'à 6000 demandes pour cas de rigueur.”

CHRISTOPH AMMANN
DIRECTEUR DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

dire toutes les charges indépendantes du chiffre d'affaires, sans les salaires. Le canton renonce en outre à demander la preuve que l'entreprise n'était pas surendettée en 2019 et que sa pérennité est assurée jusqu'à la mi-2021. «Cela permettra notamment de soulager les entreprises dans le secteur du tourisme», a relevé le directeur de l'Economie publique.

Les entreprises qui auront dû fermer leurs portes 40 jours et qui accusent une baisse de leur

chiffre d'affaires de 40% pourront même faire valoir les deux mesures d'aide, a-t-il précisé. Par ailleurs, le Conseil exécutif a décidé d'utiliser toute la marge de manœuvre donnée par le Conseil fédéral en ce qui concerne la limite des contributions à fonds perdu. Le canton peut ainsi accorder des aides représentant jusqu'à 20% du chiffre d'affaires annuel, jusqu'à concurrence de 750 000 fr. par entreprise.

6000 demandes attendues

Comme l'a indiqué Christoph Ammann, les entreprises ont jusqu'au 31 juillet pour déposer une demande d'aide pour cas de rigueur. En raison de la forte simplification de la procédure, «le Conseil exécutif s'attend à ce que le canton reçoive jusqu'à 6000 demandes, un chiffre plus de deux fois

supérieur à celui attendu avec la procédure en vigueur précédemment».

Il est toutefois encore trop tôt pour dire pendant combien de temps le crédit-cadre prévu permettra de soutenir les entreprises qui remplissent les critères d'éligibilité à l'aide pour les cas de rigueur. Toutefois, le gouvernement attend du Conseil fédéral qu'il mette à la disposition des cantons la totalité des 750 millions déjà débloqués par le Parlement fédéral sans demander aux cantons une participation financière à cette tranche supplémentaire.

«Nous pourrions ainsi rajouter 80 millions supplémentaires aux 200 millions déjà prévus pour l'aide aux cas de rigueur, à condition que la même clé de répartition soit appliquée. Nous attendons aussi du Conseil fédéral qu'il demande au

EXEMPLES DE CALCUL

→ **Exemple 1** Une entreprise qui fait état de coûts fixes imputables de 400 000 fr. sur 12 mois et d'une perte de chiffre d'affaires de 55% reçoit un soutien immédiat de 220 000 fr. (400 000 fr. de coûts fixes x 55% de perte de chiffre d'affaires).

→ **Exemple 2** Pour des coûts fixes de 400 000 fr. et 42 jours de fermeture ordonnée par les autorités, une entreprise particulièrement touchée reçoit 46 027 fr. (400 000 fr. de coûts fixes x 42 jours/365 jours).

→ **Exemple 3** Une entreprise avec des coûts fixes de 400 000 fr. qui a perdu 55% de son chiffre d'affaires en 2020 et qui a dû fermer pendant 42 jours reçoit au total 266 027 fr.

Nota bene: le soutien accordé ne peut pas dépasser 20% du chiffre d'affaires annuel. **CBE**

Parlement une cinquième tranche pour l'aide aux cas de rigueur lors de la session de printemps.» Cela doit permettre de garantir le financement et l'égalité de traitement de toutes les demandes des ayants droit dans le canton.

Le conseiller d'Etat a assuré que ses services allaient mettre les bouchées doubles pour former le personnel afin d'assurer le versement rapide des aides. La solution informatique devrait être opérationnelle vers le 25 janvier, si bien que, après traitement des données, les premiers versements devraient suivre une dizaine de jours plus tard, soit dès les premiers jours de février. «La situation est sérieuse. Nous faisons tout pour protéger la santé de la population et pour soutenir l'économie et les places de travail», a assuré Christoph Ammann.

Apprentis du ceff Santé testés

Directeur de la Santé, Pierre Alain Schnegg a rappelé que depuis le début de la pandémie, le canton avait enregistré 47 672 cas positifs au Covid. «Ce vendredi, on compte 212 personnes hospitalisées; 39 sont aux soins intensifs, dont 32 sous assistance respiratoire. Et, à ce jour, quelque 800 personnes sont décédées des suites du coronavirus», a-t-il indiqué. Et même si le nombre de cas et que le taux de positivité diminuent, il ne faut pas baisser la garde pour éviter une nouvelle explosion des cas en raison du nouveau variant, a-t-il poursuivi. Dans ce contexte, il a évoqué l'expérience en cours au ceff Santé, à Saint-Imier. Afin de protéger les résidents des EMS du Covid-19, les apprentis qui travaillent dans ces institutions se sont soumis à des tests antigéniques rapides (PCR) durant leur première semaine de reprise des cours après les vacances de Noël dans les locaux du ceff. Il s'agit d'apprentis ASSC (assistant en soins et santé communautaire), ASE (assistant socio-éducatif) et ASA (aide en soins et accompagnement). Comme l'a précisé Pierre Alain Schnegg, «ces tests n'étaient pas obligatoires, mais fortement recommandés. Ainsi, 184 élèves (63%) se sont fait tester, et aucun ne s'est révélé positif», s'est-il réjoui. La deuxième série de tests aura lieu ce lundi 18 janvier. L'action sera ensuite étendue aux apprentis en santé des autres régions du canton. **PHO**

Situation tendue à Wengen

La médecin cantonale a fait le point sur la situation concernant le variant «anglais» du coronavirus. Sur les 76 cas détectés dans le canton, 28 l'ont été à Wengen. La contamination provient d'un touriste britannique qui n'a pas respecté la quarantaine. Malgré un certain apaisement, la situation épidémiologique reste tendue et imprévisible dans la station. Sur les 567 tests rapides effectués les 13 et 14 janvier, trois étaient positifs. On attend encore le résultat des 47 tests PCR. La population de Wengen est appelée à se faire tester, surtout en présence de symptômes, même légers, ou en cas de lien avec une personne testée positive. Toutes les autres personnes qui résident dans la commune sont également invitées à se faire tester. Dans l'idéal, un second test doit être effectué cinq jours après le premier.

En collaboration avec la commune, le canton ouvrira un centre de test à Lauterbrunnen, ce lundi 18 janvier. Le dépistage couvrira ainsi, outre Wengen, tout le territoire de la commune de Lauterbrunnen (Mürren, Gimmelwald, Stechelberg, Isenfluh, Wengen, Lauterbrunnen). Les autres domaines skiables et stations de sports d'hiver sont appelés à augmenter leurs capacités de test en prévision des vacances de sport. A Wengen, l'école restera en enseignement à distance une semaine de plus. **CBE-PHO**

La vaccination bien partie

La campagne de vaccination a bien démarré dans le canton. «Cette semaine, plus de 4500 personnes ont déjà pu recevoir leur première dose de vaccin» a indiqué Frank Neff, membre de l'état-major spécial coronavirus de la Direction de la santé. Maintenant que le vaccin de Moderna a reçu l'autorisation de mise sur le marché (après celui de Pfizer/BioNTech), Berne peut augmenter ses capacités de vaccination. Moderna a déjà livré au canton 26 000 doses. «Nous pouvons ainsi proposer de nouvelles dates de rendez-vous dans les centres de vaccination et accélérer fortement la vaccination dans les homes», a-t-il précisé. Dans deux semaines, lorsque les neuf centres de vaccination seront tous pleinement opérationnels, ils pourront administrer jusqu'à 5000 doses par jour. En ajoutant les foyers, les hôpitaux, les équipes mobiles, les médecins de famille et les pharmaciens, Frank Neff a estimé que plus de 8500 doses de vaccin pourront être administrées chaque jour, pour autant que les produits soient disponibles en quantités suffisantes. Suite à l'arrivée du vaccin Moderna, le canton peut augmenter ses capacités de vaccination. Jeudi, les centres ont mis à disposition 15 000 rendez-vous supplémentaires sur le site internet du canton. Ils viennent s'ajouter aux 40 000 proposés depuis une semaine. Pour l'instant, seules les personnes de plus de 75 ans peuvent actuellement se faire vacciner. **PHO**